

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 août 2011**

**CP 11/08-04**

*L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;*

**FOURNITURE ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT  
DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS**

**DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure des marchés de « fourniture et location avec option d'achat de matériel de travaux publics ».

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen ;
- Durée : 5 ans (20 échéances trimestrielles) ;
- Marché décomposé en 6 lots :

Lot n°1 : fourniture de deux fourgons tri-benne de travaux publics

Lot n°2 : location de la fourniture du lot n°1 (deux fourgons tri-benne de travaux publics)

Lot n°3 : fourniture d'une lame braise de déneigement

Lot n°4 : location de la fourniture du lot n°3 (lame braise de déneigement)

Lot n°5 : fourniture d'un fourgon tôle

Lot n°6 : location de la fourniture du lot n°5 (d'un fourgon tôle)

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

Pour les fournitures :

- prix des prestations 70 %,
- valeur technique 30 %.

Pour la location :

- prix des prestations.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 juillet 2011, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis et a décidé d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : GAP VI (**31** – SAINT ALBAN) : 90 600,00 € HT  
(ce montant de fourniture sera réglé par le lot n°2)
- Lot 2 : BNP/PARIBAS (**92** – Puteaux) : 111 904,60 € HT
- Lot 3 : EUROPE SERVICE (**15** – AURILLAC) : 7 300,00 € HT  
(ce montant de fourniture sera réglé par le lot n°4)
- Lot 4 : BNP/PARIBAS (**92** – Puteaux) : 8 694,80 € HT
- Lot 5 : TGA (**82** - MONTAUBAN) : 24 525,61 € HT  
(ce montant de fourniture sera réglé par le lot n°6)
- Lot 6 : BNP/PARIBAS (**92** – Puteaux) : 29 210,26 € HT

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 25 juillet 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président, à signer au nom et pour le compte du département :
  - les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes pour la fourniture et location avec option d'achat de matériel de travaux publics,
    - Lot 1 : GAP VI (**31** – SAINT ALBAN) : 90 600,00 € HT  
(ce montant de fourniture sera réglé par le lot n°2)
    - Lot 2 : BNP/PARIBAS (**92** – Puteaux) : 111 904,60 € HT
    - Lot 3 : EUROPE SERVICE (**15** – AURILLAC) : 7 300,00 € HT  
(ce montant de fourniture sera réglé par le lot n°4)
    - Lot 4 : BNP/PARIBAS (**92** – Puteaux) : 8 694,80 € HT
    - Lot 5 : TGA (**82** - MONTAUBAN) : 24 525,61 € HT  
(ce montant de fourniture sera réglé par le lot n°6)
    - Lot 6 : BNP/PARIBAS (**92** – Puteaux) : 29 210,26 € HT
  - toutes les pièces afférentes et bordereaux supplémentaires de prix éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,